

## INFO ACCESSIBILITE

### **Handicap - Les premières sanctions pour défaut de mise en accessibilité pourront tomber dès mai prochain**

À l'occasion des questions orales au Sénat ce 16 février, la députée Claire-Lise Campion (SRC, Essonne) a interpellé Ségolène Neuville, secrétaire d'État en charge du Handicap et de la Lutte contre l'exclusion, sur la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Bien qu'"encourageants", les résultats des efforts fournis par le Gouvernement avec l'introduction des agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap) "*ne sont pas totalement suffisants*", a rappelé la parlementaire, par ailleurs rapporteur sur la question de l'accessibilité. Sur le million d'ERP recensés — dont 300 000 étaient accessibles à treize mois de l'échéance fixée par la loi de 2005 —, 380 000 avaient engagé une démarche de mise en accessibilité au 27 septembre 2015, date limite retenue. Puisque près d'un tiers sont donc encore en dehors du droit, "*quelles sont les mesures et perspectives que vous envisagez vis-à-vis de ces retardataires ?*" a demandé Claire-Lise Campion.

"*Nous avons donné pour instruction aux préfets de continuer à informer les gestionnaires d'établissements retardataires*", a souligné Ségolène Neuville en rappelant la nécessité de les "*stimuler encore et encore pour qu'ils puissent déposer leur agenda*". Actuellement au Conseil d'État, le décret concernant les contrôles et les sanctions "*sortira dans les semaines à venir, probablement vers le mois de mai*", a par ailleurs annoncé la secrétaire d'État. Une fois publié, celui-ci exposera les établissements n'ayant pas déposé d'Ad'Ap à une amende forfaitaire de 1 500 euros (€) pour un agenda portant sur un seul établissement de 5<sup>e</sup> catégorie\* ou de 5 000 € dans les autres cas. "*Les préfets ont d'ores et déjà l'instruction de ne pas hésiter à actionner [...] ces sanctions*", a-t-elle conclu. Et d'en profiter pour livrer le bilan actualisé des dépôts d'Ad'Ap : 405 000 établissements étaient entrés dans la démarche au 1<sup>er</sup> février 2016.